

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : R-3592-2005

Hydro-Québec

Demanderesse

- et -

Groupe de recherche appliquée en
macroécologie
(ci-après nommé le GRAME)

Demandeur du statut d'intervenant

**Demande d'autorisation du Transporteur afin d'acquérir ou
construire des immeubles ou des actifs destinés au transport
d'électricité en 2006**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET
RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. NATURE DE SON INTÉRÊT ET SA REPRÉSENTATIVITÉ

- 1- À titre d'intervenant et dans une perspective d'intérêt public, le GRAME souhaite contribuer activement à la validation des investissements préconisés par Hydro-Québec dans ses projets d'acquisition, de construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport de l'électricité.

- 2- Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis de nombreuses années.

- 3- Le GRAME existe depuis maintenant seize ans et compte une centaine de membres en règle. Ces représentants ont participé, depuis le milieu de 1998, à un total de cinq groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz effet de serre. Ils siègent ainsi régulièrement sur des comités qui rassemblent des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels, des ONG, bref de multiples acteurs aux intérêts souvent opposés. Le GRAME mène des projets de recherche (externalités environnementales, droits d'émissions échangeables, taxes de nuisance, systèmes de redevances-remises, stratégie québécoise de réduction des GES dans les transports) et est également impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à l'environnement (campagne ClimAction, organisation de colloques, présentation de conférences, etc.)

- 4- Le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, notamment au niveau de la recherche du juste prix de l'énergie et des efforts en matière d'efficacité énergétique ainsi que dans la prise en compte des impacts environnementaux reliés à la production, au transport et à l'utilisation finale des différentes filières de production d'énergie.

- 5- Le GRAME a déjà participé à un grand nombre d'audiences à la Régie de l'énergie concernant les activités d'Hydro-Québec depuis 1998 et entre autre des dossiers de transport d'électricité, à savoir : R-3401-1998 et R-3560-2005.

R-3592-2005 : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité

II. CONTEXTE

- 6- Le 1er décembre 2005, Hydro-Québec Transénergie déposait à la Régie une demande en vue d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité.

- 7- Dans sa lettre procédurale cotée A-1, datée du 12 décembre 2005, la Régie donnait instruction aux parties de faire parvenir leur demande de statut d'intervenant au plus tard le 20 décembre 2005 à 12h. C'est à ce titre que le GRAME introduit la présente demande de statut d'intervenant.

III. MOTIFS À L'APPUI DE SON INTERVENTION ET LES CONCLUSIONS RECHERCHÉES

- 8- Étant donnée la nature du projet (acquisition, construction d'immeubles ou d'actifs) le GRAME souhaite intervenir pour s'assurer que les choix d'Hydro-Québec s'inscrivent dans une optique de développement durable. En particulier, le GRAME tient à vérifier que les critères environnementaux ont été pris en compte à leur juste valeur et que les impacts négatifs sur l'environnement seront limités

- 9- Le GRAME tient également à analyser les hypothèses considérées par Hydro-Québec dans le calcul d'impact tarifaire de l'ensemble des projets, et ceci afin de s'assurer que les tarifs de transport de l'électricité conjecturés pour les années futures soient les meilleures prévisions possibles à ce jour.

R-3592-2005 : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité

10- Enfin, d'une manière plus générale, le GRAME souhaite vérifier que les investissements d'Hydro-Québec sont nécessaires et qu'ils seront optimisés.

IV. PRÉSENTATION DE LA PREUVE ET ARGUMENTATION

11- Pour la présente cause, le GRAME n'envisage pas retenir les services d'un procureur mais, se réserve le droit de se raviser, s'il juge que le déroulement du dossier le nécessiterait.

12- Pour fins de communications, les coordonnées du GRAME sont les suivantes :

M. Thomas Dandres
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)
800 Sherbrooke, bureau 213
Arrondissement Lachine, Montréal, (Qc) H8S 1H2
Téléphone : (514) 634-7205
Télécopieur : (514) 634-7204
Adresse électronique : climaction@grame.org

13- Le GRAME considère que sa participation sera utile et pertinente en la présente cause et demande que ses frais soient remboursés.

14- La présente demande de statut d'intervenant est bien fondée en faits et en droit.

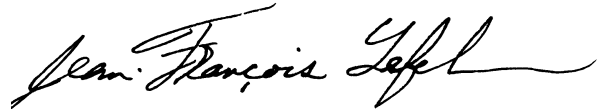
POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention du GRAME ;

R-3592-2005 : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans la présente cause;

Montréal, le 20 décembre 2005

A handwritten signature in black ink, reading "Jean-François Lefebvre". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Jean-François Lefebvre
GRAME

R-3592-2005 : Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité afin d'obtenir l'autorisation requise pour l'acquisition et la construction d'immeubles ou d'actifs destinés au transport d'électricité